



Le 14 avril 2011

Madame Francine Gendron
Directrice du perfectionnement professionnel
Faculté de pharmacie, Université de Montréal
Pavillon Jean-Coutu
2940 chemin de la Polytechnique
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Objet : Programme d'appoint pour les pharmaciens formés à l'étranger

Madame,

Je donne suite à notre conversation téléphonique du 1^{er} avril 2011 et à diverses consultations que j'ai effectuées concernant le processus pour les pharmaciens formés à l'étranger en vue de se voir délivrer un permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Je souhaite vous réitérer quelques considérations à l'égard de l'étape de ce processus qui implique, suivant la réglementation en vertu du *Code des professions*, de « réussir le programme de formation d'appoint de l'Ordre, dispensé par une université québécoise »¹. En ce moment, la seule formation d'appoint de l'Ordre disponible est le *Programme d'appoint pour les pharmaciens formés à l'étranger* (Programme d'appoint), offert par l'Université de Montréal.

Mes services ont reçu une plainte d'une personne qui s'est dite surprise de constater, lors de sa prise de contact avec la Faculté de pharmacie, la série d'étapes et d'épreuves pour s'inscrire au Programme d'appoint.

J'ai effectué certaines vérifications de l'information transmise aux candidats à la profession, aux diverses étapes et par les différents acteurs du processus de reconnaissance des compétences et de délivrance de permis. J'ai aussi recueilli des informations sur les étapes mises en place et les épreuves utilisées par l'Université de Montréal pour inscrire les candidats à la formation d'appoint de l'Ordre qu'elle dispense.

../2

¹ *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, 2011, G.O. 2, p. 777.

L'enjeu général sous-jacent : la situation de contingentement

Le Programme d'appoint de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal dispose d'un nombre de places bien en deçà du nombre de candidats prévisible pour ce type de formation. Nous sommes donc en situation de contingentement.

Je ne commente pas les paramètres budgétaires et logistiques qui font que nous sommes dans cette situation. Toutefois, il faut s'assurer que toutes les parties prenantes aux processus en prennent acte. J'entends ici les acteurs de la sphère professionnelle comme de la sphère de formation disciplinaire. Il faudrait que, de façon ouverte, elles discutent des conséquences du contingentement et de ses modalités au regard de l'objectif de la démarche, soit celui de reconnaître, de former et d'intégrer en contexte québécois des professionnels formés et ayant exercé à l'étranger. Au haut de la liste des sujets de discussion se trouve la question de la sélection de ceux et celles parmi les candidats qui pourront s'inscrire à la formation d'appoint de l'Ordre.

En situation de contingentement, la Faculté de pharmacie et l'Université de Montréal ont mis en place des étapes et épreuves de sélection visant à inscrire les candidats qui ont le meilleur potentiel de réussite. Pour ce faire, elles appliquent aux professionnels formés à l'étranger sensiblement le même processus qu'aux diplômés d'institutions collégiales québécoises. Cela rassure et s'inscrit dans une volonté d'agir selon les principes d'égalité et d'équité. Mais ces principes demandent également d'y regarder de plus près.

Il est vrai que le principe d'égalité emporte généralement de traiter les gens de la même façon. Toutefois, ce principe exige aussi de tenir compte des situations propres aux caractéristiques de certains groupes qui seraient désavantagés sur divers aspects, notamment sur le plan culturel, et donc qui ont besoin d'une attention particulière pour leur éviter toute forme de discrimination, même involontaire. Il en va de même du principe d'équité qui prescrit d'agir de façon juste, en tenant compte des différences et de la diversité des situations vécues par les personnes. Je porte à votre attention plus bas certains éléments au regard d'une application des principes d'égalité et d'équité qui ajoute de la sensibilité à la situation des professionnels formés et ayant exercé à l'étranger.

Rappelons que, pour les candidats de la cohorte de septembre 2011, les étapes prescrites sont les suivantes :

- 1^{er} avril : date limite du dépôt du dossier
- mi-avril : test de français
- mi-mai : test psychométrique
- début juin : entrevue
- juillet : décision par les autorités universitaires

- Information aux candidats

La situation de contingentement, et ce qu'elle entraîne, devraient être divulgués de façon ouverte et généralisée aux candidats à la profession formés à l'étranger afin qu'ils prennent une décision éclairée et réaliste quant à leur projet d'émigration et d'intégration professionnelle au Québec. Le cas qui a attiré l'attention de mes services a permis de constater que les informations sur cette situation, fournies tant par l'Ordre des pharmaciens que par la Faculté de pharmacie, n'étaient pas aussi complètes qu'il l'aurait fallu. Cela peut être le fait des circonstances particulières à cette année.

- Test de français

L'Université de Montréal fait subir un test de français aux pharmaciens formés à l'étranger en vue de sélectionner ceux qui s'inscriront au Programme d'appoint. Ce test est celui utilisé généralement par l'Université. Il se présenterait comme un examen de compréhension orale et écrite, à choix multiple. Une dispense de ce test est possible, notamment si l'on détient un diplôme universitaire de 4 ans en français. Le test est éliminatoire en vue de la sélection pour l'accès au Programme d'appoint. Un échec compromet le cheminement du candidat dans le processus.

On peut s'étonner que, d'emblée, les personnes éligibles à la procédure de délivrance de permis en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Québec et la France pour la profession de pharmacien, doivent subir un tel test ou même de devoir demander une dispense. Il faut rappeler que cette catégorie de candidats doit satisfaire deux conditions d'éligibilité : 1) détenir une aptitude légale d'exercer la profession de pharmacien en France; et 2) avoir obtenu un titre de formation délivré par une autorité reconnue ou désignée par la France.

Nous avons là, construit dans l'Entente Québec-France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles d'octobre 2008 et dans l'ARM afférent concernant les pharmaciens, une assurance raisonnable quant à la maîtrise suffisante de la langue française par les candidats provenant de cette filière. N'y aurait-il pas lieu donc d'adapter les règles d'imposition du test de français et d'en dispenser, sans autre formalité, certaines personnes ?

Par ailleurs, on nous rapporte que la méthode des épreuves à choix multiples, utilisée pour le test de français, peut être étrangère à beaucoup d'immigrants, entraînant un obstacle à faire valoir leurs compétences linguistiques. Le test de français est la première étape pour un candidat au Programme d'appoint et il est éliminatoire pour la suite. La gravité des conséquences pour les candidats étrangers, alors qu'il pourrait y avoir un risque enfoui dans la méthodologie du test, milite en faveur d'obtenir plus d'assurance sur l'adéquation des tests utilisés pour certaines clientèles. À tout le moins, les bonnes pratiques en matière de reconnaissance des compétences suggèrent de s'assurer de la bonne compréhension de la méthode par les candidats.

- Test psychométrique

Si un candidat réussit le test de français ou en obtient une dispense, l'Université de Montréal fait subir un test psychométrique. Il s'agirait du même test administré aux diplômés d'institutions collégiales québécoises. Son objectif est d'évaluer les compétences personnelles en lien avec la pratique souhaitée de la profession de pharmacien.

Ce type de tests psychométriques a fait l'objet de certains questionnements quant aux biais culturels qu'ils comportent dans les mises en situation, la population ayant servi à leur validation et les interprétations des réponses. La communauté scientifique qui œuvre dans le domaine est sensible à ces questionnements, mais il faut s'assurer que le souci d'éviter les biais est généralisé ou que les aménagements ont été apportés aux tests. Encore une fois, les conséquences pour les candidats étrangers, alors qu'il pourrait y avoir un risque enfoui dans la méthodologie du test, militent en faveur d'obtenir plus d'assurance sur l'adéquation des tests utilisés pour certaines clientèles. Encore une fois, les bonnes pratiques en matière de reconnaissance des compétences suggèrent au moins de s'assurer de la bonne compréhension de la méthode par les candidats.

Par ailleurs, s'est-on interrogé sur le fait d'administrer un tel test, destiné à mesurer les compétences et aptitudes personnelles à une pratique potentielle, à des personnes déjà détenteur d'une certaine formation dans le domaine et ayant déjà un permis et de l'expérience de pratique, bien que hors du Québec et avec ses différences? Il y a là matière à réflexion à laquelle la Faculté de pharmacie et l'Université de Montréal auraient avantage à associer l'Ordre pour apprécier plus sûrement les caractéristiques professionnelles des cohortes de candidats formés à l'étranger et en retirer un confort dans les cibles de mesure en vue de la sélection.

- Entrevue

En dernière étape évaluative du processus, les candidats doivent participer à une entrevue menée par deux personnes siégeant au comité d'admission de la Faculté, à savoir, le Doyen, le secrétaire de la Faculté, la directrice du programme, des professeurs. La grille de cette entrevue éliminatoire est inspirée de celle utilisée pour les entrevues des candidats au programme de Doctorat en Pharmacie, diplôme québécois donnant ouverture aux permis de l'Ordre. Elle aurait été adaptée à la situation des professionnels formés et ayant exercé à l'étranger.

Ce type d'entrevue éliminatoire, comme certains tests, pourrait être étranger à certains immigrants, entraînant un obstacle à faire valoir leurs compétences. Mais plus fondamentalement et malgré la bonne volonté d'une grille qui la dirige, une entrevue laisse place à de la subjectivité. Il faut s'assurer que l'approche est pleinement défendable.

L'entrevue s'inscrit dans une démarche visant à sélectionner les candidats les plus aptes à la réussite du programme. S'agissant d'une formation d'appoint de l'Ordre destinée à former et intégrer en contexte québécois des professionnels formés et ayant exercé à l'étranger, la seule présence de personnes du monde académique au panel de l'entrevue peut donner une perception de distance par rapport à la situation des candidats et de leurs caractéristiques professionnelles. Peut-on imaginer élargir le spectre des regards sur les candidatures à cette étape?

Un dialogue pour plus de sensibilité dans le processus

Le Programme d'appoint est une nouvelle formation dont la mise en place a connu des contraintes particulières pour livrer le produit en septembre 2011. En tout respect pour leurs prérogatives respectives, il serait souhaitable que les parties prenantes des sphères professionnelle et de la formation disciplinaire entretiennent un dialogue sur la coordination et la cohérence qui doivent marquer l'offre de formation d'appoint à des fins d'intégration professionnelle.

Nous avons vu plus haut les sujets pour lesquels ce dialogue est susceptible de prouver son utilité, pour ne pas alourdir indûment le processus pour des catégories de candidats et pour apporter une sensibilité supplémentaire dans les outils de mesure. Les objectifs de protection du public, de réussite académique, comme d'égalité et d'équité y trouveraient une articulation plus performante.

Pour le moment, ce qui précède ne saurait être vu comme des conclusions ou des recommandations formelles sur la situation de la formation d'appoint de l'Ordre, dispensée par l'Université de Montréal. Il s'agit toutefois de pistes pour une réflexion à laquelle je convie les acteurs du domaine afin de bonifier le processus de reconnaissance, de formation et d'intégration des professionnels étrangers.

Je souhaite, par ailleurs, être informé des résultats de cette réflexion éventuelle de même que sur les aménagements envisagés au processus d'inscription à la formation d'appoint de l'Ordre.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.



André Gariépy

c.c. Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire,
Ordre des pharmaciens du Québec